

Cap à l'amont



N°53 – Mercredi 13 Octobre 2010

Email : ms.esmeralda@proximus.be

**Nouveaux taux de surestaries
Il a fallu 5 mois à VNF pour délibérer !!!
Et ça ne s'appliquera que le 1^{er} Janvier 2011**

Le syndicat La Glissoire écrit au Ministre pour dénoncer les retards scandaleux dans les dossiers...mais la question subsiste de savoir pourquoi la Chambre de la batellerie a laissé passer de telles inepties et pourquoi elle a refusé qu'à l'avenir ces indemnités soient revalorisées systématiquement comme le proposait VNF.



Syndicat La Glissoire

13, rue Basse, 77130 Marolles sur Seine

syndicat.laglissoire@gmail.com

Le 13 Octobre 2010

*Monsieur Borloo,
Ministre de l'écologie, du développement durable007*

Et de l'aménagement du territoire

Monsieur le Ministre,

Le protocole de sortie de crise du 5 Mai 2010 suite aux grèves de la batellerie artisanale et signé entre l'Etat et la profession batelière, prévoyait entre autre que les taux de surestaries soient réactualisés : l'application de cette décision incombait à Voies Navigables de France.

Il a fallu plus de 5 mois pour que cet organisme, sensé dynamiser le transport fluvial, parvienne à proposer une délibération à son conseil d'administration du 7 Octobre pour revaloriser ces taux de 29%, (représentant la remise à niveau en appliquant l'évolution de l'indice des prix à la consommation depuis 1994, date de la dernière mise à jour) : ces délais incompréhensibles face à une profession en pleine crise sont déjà inquiétants.

La délibération prise indique qu'elle entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2011 : s'agit t'il de provocation ou d'une volonté délibérée d'aggraver encore la situation des bateliers : rien n'interdit au conseil d'administration de VNF d'accélérer la procédure d'application d'une telle décision qui a déjà pris suffisamment de retard.

Nous sommes contraints de noter par ailleurs que la revalorisation de l'indemnité pour heure de nuit, (fixée également depuis 1994) à 16 € 34 hors taxe de l'heure pour 2 personnes n'a pas été intégrée dans la délibération : s'agit t'il d'un simple oubli...d'un manque de cohérence...de la volonté de pénaliser les bateliers ... ?

Enfin, il faut noter la méthode de calcul très particulière pour appliquer la majoration de 29% : par exemple 144 € majoré de 29% n'a jamais donné 184 € mais 185,75 €. Le tableau ci-dessous laisse apparaître les différences constatées :

TABLEAU COMPARATIF

Les chiffres rouge = anciens taux / Noir = taux révisés / bleu = anciens taux majorés de 29%

Pour les bateaux dont le port en lourd est inférieur ou égal à 499 tonnes

	Bateau avec moteur (€/jour)	Bateau sans moteur €/jour
Pour la période fixée aux 3 premiers jours	144 184 (185.76)	115 147 (148.35)
Pour la période qui commence dès la fin de la période ci-dessus et dont la durée peut être illimitée	159 205 (205.11)	125 161 (161.25)

Pour les bateaux dont le port en lourd est supérieur à 500 tonnes

	Bateau avec moteur (€/jour)	Bateau sans moteur €/jour
de 500 tonnes à 1099 tonnes de PEL	212 272 (273.48)	184 236 (237.36)
à partir de 1100 tonnes de PEL	295 378 (380.55)	226 289 (291.54)

Ainsi, il ne suffit pas à VNF de « trainer la patte » pour exécuter une décision susceptible d'améliorer même faiblement les ressources de la profession, il faut en plus que la délibération soit truffée d'erreurs de calculs dignes du dernier des potaches et qui permettent de grappiller quelques euros aux bateliers: à ce stade on peut s'interroger de savoir s'il s'agit d'acte délibéré, d'incompétence notoire ou d'application de directives Ministérielles : dans tous les cas, cette déliquescence de l'organisme chargé de la gestion des voies navigables est plus que condamnable. Ceci est d'autant plus vrai que l'on retrouve la même volonté de laisser partir à vau- l'eau dans tous les domaines de « compétence ? » confiés à VNF :

- 1- L'état du réseau et les conditions d'exploitation s'aggravent (horaires, services...)
- 2- Les actes administratifs les plus simples demandent un temps infini : c'est ainsi qu'un courrier du 8 Septembre de notre syndicat demandant à être reçus par Mr Papinutti n'a toujours pas suscité la moindre réaction, preuve s'il en est du mépris à l'égard de la profession.
- 3- L'habitude au Ministère se confirme de ne jamais répondre aux questions posées et d'indiquer que cela est du ressort de VNF qui ne répond par ailleurs pas ou tardivement.

C'est ainsi, Monsieur le Ministre, que depuis la fin de la grève des bateliers le 5 Mai 2010, aucun des points mentionnés dans le protocole de sortie de crise n'a trouvé à ce jour une application concrète :

- 1- l'engagement pris par la DGITM auprès de notre délégation reçue le 28 Juillet de fixer la date d'application de la revalorisation des taux de surestaries à début Septembre 2010 se révèle être une contrevérité.
- 2- Ce même 28 juillet, nous demandions que la décision soit prise de transférer les taxes VNF à la charge des clients en lieu et place de celle des transporteurs : question restée sans aucune réponse à ce jour.
- 3- A cette audience, nous demandions (comme une preuve de la volonté des pouvoirs publics de porter aide à la profession et d'apporter un élément concret) de suspendre provisoirement la taxe d'accès au réseau dans l'attente de la solution du point précédent et pendant la durée de la crise : nous sommes obligés de constater qu'il n'y a pas le moindre petit début de réponse à cette question non plus.
- 4- Aujourd'hui, nous constatons que ne figure pas (ni dans la délibération ni dans le rapport) l'affirmation que cette revalorisation est une mesure transitoire dans l'attente du résultat de la refonte des contrats types qui prévoit une modification des règles en matière de surestaries.

Nous vous demandons, Monsieur le Ministre, d'intervenir en urgence pour imposer à vos services un minimum de respect à l'égard des transporteurs fluviaux.

Par ailleurs, nous vous demandons de recevoir une délégation de notre syndicat pour nous permettre de vous exposer la réalité de plus en plus angoissante de la batellerie artisanale.

Dans cette attente, veuillez croire à nos meilleures salutations

.Pour le Président de la Glissoire, Le secrétaire